

STOP AUX RONGEURS !



POURQUOI FAUT-IL LUTTER CONTRE LES RONGEURS ?



La présence de rongeurs dans les habitations et leurs alentours est une nuisance fréquemment rencontrée. Ils occupent les habitations et leurs dépendances, les locaux de stockage, les réseaux d'assainissement mais aussi les espaces verts.

Leur prolifération présente des risques :

Pour la santé : les rongeurs sont porteurs de germes qui peuvent affecter notre santé.

Pour les habitations : Ils s'attaquent aux matériaux isolants et aux réseaux électriques. Les dégâts en résultant peuvent entraîner des court-circuit ou des incendies. Ils creusent également des galeries sous les fondations.

Les rongeurs retrouvés dans les habitations sont principalement les rats et les souris.

Souris :

taille (corps + tête + queue) : 13 à 19 cm

poids : 15-35 gr

nombre de portées : 8 par an

nombre de petits par portée : 5 à 6

durée de vie : 9 à 12 mois



Rats :

taille (corps + têtes + queue) : 33 à 47 cm

poids : 280-550 gr

nombre de portées : 5 à 6 par an

nombre de petits par portée : 5 à 12

durée de vie : 9 à 12 mois



Les rongeurs sont des mammifères essentiellement nocturnes et peuvent vivre dans les égouts, dans des galeries près des cours d'eau et dans les habitations.

Leurs facultés d'adaptation et d'apprentissage sont exceptionnelles, c'est pourquoi la lutte contre ces animaux s'avère complexe.

COMMENT PRÉVENIR L'APPARITION DES RONGEURS ?

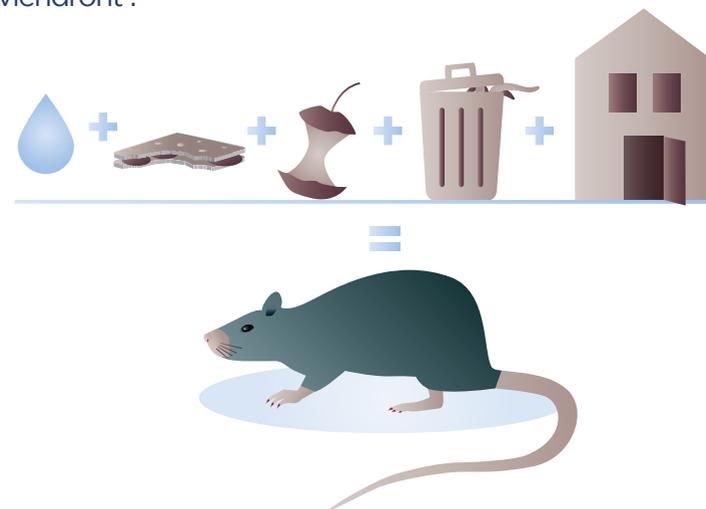
Ensemble, il nous faut mener une lutte globale pour éviter leur prolifération. Éliminer les rongeurs est une solution à court terme. En effet, l'utilisation de pièges et de produits raticides n'est qu'un palliatif qui nécessite d'abord des mesures préventives.

Les mesures d'hygiène et de protection les plus efficaces pour prévenir leur apparition sont :

Supprimer l'accès à l'eau et à la nourriture

Lutter contre son intrusion

En effet, la présence de rongeurs est principalement due à un accès à la nourriture, à l'eau ou aux déchets ménagers. Elle est également la conséquence d'un accès facilité aux locaux. Sans traitement de ces causes, les rongeurs reviendront !



LES BONS GESTES

Placer les déchets ménagers conditionnés dans des sacs étanches dans les conteneurs prévus à cet effet.

Rechercher les points de passage des rongeurs (siphons de sol, gouttières, aérations, canalisations, bas de porte, etc.) et créer des obstacles : grillage métallique à mailage fin, ciment, laine d'acier, tessons de verre (attention à la pose), joints étanches.

Ne pas déposer ses objets encombrants dans la rue

Utiliser des mangeoires anti-nuisibles ou des distributeurs de nourriture empêchant l'accès des rongeurs.

Nettoyer régulièrement les poubelles ainsi que les locaux à poubelles. Vérifier la présence de bouchons sur les conteneurs.

Ne pas jeter ses déchets dans l'espace public ni laisser traîner ses restes alimentaires lors d'un pique-nique. Les jeter dans une poubelle dédiée en veillant à refermer le couvercle.

Ne pas nourrir les animaux sauvages (canards, ragondins, cygnes...).

Tailler les branches d'arbres, les haies et le lierre en contact avec la maison.

Nettoyer les caves et les greniers. Éliminer régulièrement les encombrants.

Colmater toutes les fissures et trous dans les parois, fondations, murs et portes de votre habitation, même les plus étroits.

Maintenir toutes denrées alimentaires hors de portée des rongeurs.

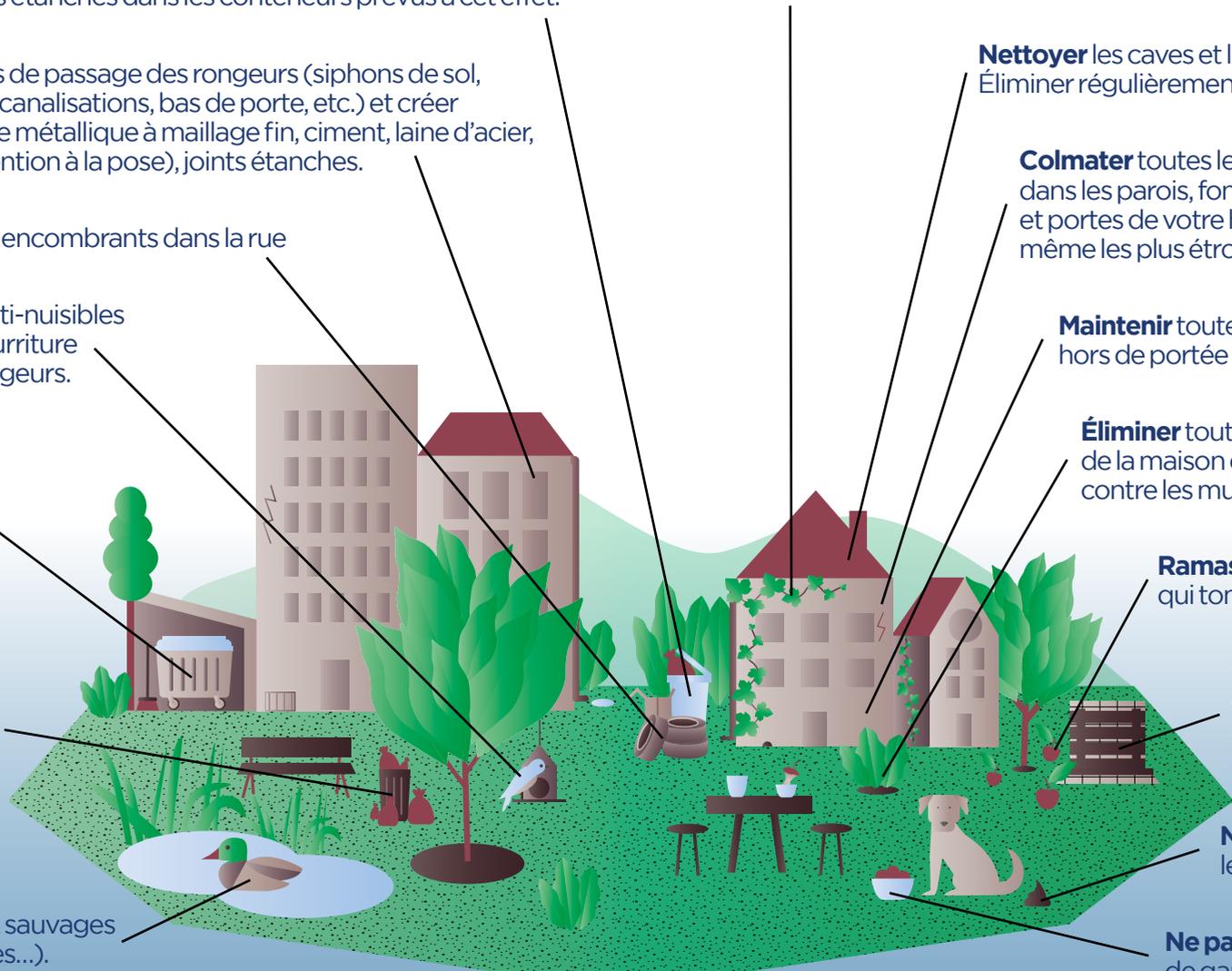
Éliminer tout objet inutile aux alentours de la maison et éviter de stocker contre les murs

Ramasser régulièrement les fruits qui tombent des arbres.

Sécuriser l'accès au bac de compost avec des grilles anti-rongeurs sur toutes les faces y compris le fond.

Nettoyer quotidiennement les déjections des animaux.

Ne pas laisser accessibles de gamelles pour animaux.



COMMENT SE DÉBARRASSER DES RATS ?

Si les mesures préventives s'avèrent insuffisantes, il convient d'envisager :

un traitement mécanique, en plaçant des pièges sur les points de passage des rongeurs,

un traitement chimique en dernier recours, en déposant des produits raticides aux mêmes endroits.

En cas de forte invasion, il est recommandé de faire appel à une entreprise de dératisation.

TRAITEMENT MÉCANIQUE

Les **tapettes à rats ou pièges électriques** sont efficaces pour traiter rapidement de petites infestations. L'avantage de ces systèmes est d'éviter le recours à des produits nocifs et de vérifier leur efficacité en temps réel.

Conseils d'utilisation

- **Rechercher** les signes d'un chemin fréquemment utilisé (morsures, excréments, trous dans le mur) à l'aide de talc, et placer les pièges dans les zones d'activité des rongeurs. Il est possible de **créer** des obstacles pour forcer le passage vers les pièges.
- **Placer** les pièges contre une surface solide, contre un mur ou dans un coin car les rongeurs ont tendance à longer les parois d'une pièce.
- Il est possible de **disposer** plusieurs pièges au même endroit pour augmenter les chances de supprimer les rongeurs.
- **Inspecter** régulièrement les pièges et les vider si nécessaire.

Précautions d'usage

Ne jamais toucher un rongeur mort directement, le manipuler au moyen d'un sac poubelle utilisé comme un gant et **le déposer dans le conteneur à déchets**.

TRAITEMENT CHIMIQUE

Les **produits raticides** sont des anticoagulants qui agissent en quelques jours, de manière à ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs. Ce produit n'étant pas à effet immédiat, un délai est nécessaire avant d'évaluer l'efficacité et d'éliminer leur présence.

Du fait de la dangerosité des produits et des résistances liées à ces traitements, il est recommandé de les confier à des professionnels. Si vous souhaitez les effectuer vous-même, il convient de se référer aux précautions d'emploi.

Conseils d'utilisation

- **Les raticides peuvent être achetés** dans le commerce et doivent **être déposés** dans une boîte à appâts spécifique.
- De même que pour les pièges, **rechercher** des signes d'activité et placer les boîtes dans des zones de passage des rongeurs, généralement contre un mur.
- **Les fixer ou les attacher** pour que les rongeurs ne puissent pas les emporter pour les stocker.
- **Contrôler** régulièrement les appâts et les **renouveler** tant qu'ils sont consommés.

Précautions d'usage

Porter des gants pour manipuler les produits.

Placer les appâts hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Stocker les produits à l'écart des denrées alimentaires.

Du fait de l'effet différé du produit, les rats peuvent mourir n'importe où y compris dans des lieux difficiles d'accès et favoriser l'apparition de mauvaises odeurs.

RÉGLEMENTATION :

Le **Règlement Sanitaire Départemental du Bas-Rhin** encadre la lutte contre les rongeurs :

Interdiction d'accumuler débris, déjections, objets ou substances divers pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermine et rongeurs dans les logements et leurs dépendances (art. 23).

Obligation pour les propriétaires d'immeubles ou d'établissements privés, les directeurs d'établissements publics, d'entretenir les locaux pour éviter l'introduction des rongeurs et de dératiser, y compris avant toute démolition d'immeuble (art. 119).

Interdiction de nourrir les animaux errants et sauvages sur l'espace public, et privé si cela risque d'attirer les rongeurs (art. 120).

QUI FAIT QUOI ?

Chaque propriétaire et occupant d'une habitation est tenu de prendre toutes les mesures d'éloignement et de dératissage pour éviter l'introduction et la prolifération des rongeurs.

En cas de litige, le Maire fait respecter ces dispositions réglementaires dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Par ailleurs, la commune intervient sur son patrimoine bâti et non bâti pour éliminer les rongeurs. Le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg traite les réseaux d'assainissement.



Illustrations :

© Édite Fernandez

Pour plus d'information :

strasbourg.eu

CONTACTS :

Vous habitez Strasbourg :

Service Hygiène et Santé Environnementale de la Ville de Strasbourg
Téléphone 03 68 98 50 00
Mail : hygieneetsante@strasbourg.eu

Vous habitez l'Eurométropole (hors Strasbourg) :

Contactez directement votre mairie